République Française

MAIRIE DE MESNARD-Ia-BAROTIERE

Canton de MONTAIGU (85500- Vendée) Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023 🛌

Publié le

ID: 085-218501443-20230710-10_07_2023_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 20 h 00, salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 4 juillet 2023.

Étaient présents (8 conseillers)	Mr Landry RONDEAU, Mmes Alexandra BEAUNE, Mrs Sylvain ROBERT, Mmes Mary MORISSET, Laurence PASQUIER, Mrs François LIBAUD, Pierre PLUCHON et Dominique POUPET
Absents excusés	Mr Yannick VITALI, Mmes Magali TEILLIER, Armelle PLANCHOT, Marie VILLENEUVE, Elise OUVRARD, Mrs Romain BREMAND, Simon FICHET
Pouvoirs	Mr Yannick VITALI à Mr Landry RONDEAU, Mme Magali TEILLIER à Mme Alexandra BEAUNE, Mme Armelle PLANCHOT à Mme Mary MORISSET, Mme Marie VILLENEUVE à Mme Laurence PASQUIER, Mme Elise OUVRARD à Mr Sylvain ROBERT, Mr Romain BREMAND à Mr Pierre PLUCHON
Secrétaire de séance	Mme Laurence PASQUIER
Le Procès-verbal du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité	

$m N^{\circ}$ 10-07-2023-02 – VENTE TERRAIN RUE DE LA BELLOTRIE

Mr le Maire rappelle la délibération prise en séance du 14 février 2022 par laquelle il a été décidé de vendre plusieurs terrains afin de permettre la construction de maisons à usage d'habitation.

Il informe également que la SCI « Princes du Lac » dont le siège social se situe 12 rue des Métivereaux à MESNARD LA BAROTIERE s'est portée candidate pour acquérir la parcelle cadastrée section B n°1072 d'une superficie de 274 m2 pour un montant de 16 380 € TTC suite au désistement du précédent candidat intéressé par cette parcelle.

Après discussion et afin de concrétiser la vente de ce terrain, le conseil municipal, à l'unanimité, à main levée :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec l'acquéreur cidessus indiqué
- AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne à signer l'acte authentique qui sera rédigé par Maître LEVAUFRE, Notaire aux HERBIERS 45bis rue du Bignon
- PRÉCISE que les frais d'acte notarié, les droits de mutation et les frais de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.

Date de publication 11/07/2023

Pour extrait conforme, Le Maire, Landry RONDEAU

Rondeau
Date de signature: 11/07/2023
Qualité: Maire de Meshard la
Barotière